

Objet : RD - Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes relatif à la communication externe des collectivités territoriales en Auvergne-Rhône-Alpes

- date de convocation le 07 février 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi treize février à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 53

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Daniel Bouchet - Pierre Brun - Michel Camoz - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Sylvie Koska - Raphaële Mouric - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Corinne Charles - Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Philippe Marin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 2

Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 17

de Jimmy Bâabâa à Gaëtan Pauchet - de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Claudine Bonilla à Isabelle Dunod - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Alain Caraco à Marie Bénévise - de Pierre Duperier à Cécile Trahand - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Alain Gaget à Luc Berthoud - de Philippe Gamen à Benoit Perrotton - de Marie Perrier à Eric Delhommeau - de Jean-François Poitou à Christian Berthomier - de Walter Sartori à Aloïs Chassot - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Alain Thieffinat à Martine Lambert - de Alexandra Turnar à Sylvie Koska - de Jean-Maurice Venturini à Jean-Marc Léoutre - de Philippe Vuillemermet à Pierre Brun

- conseillers excusés : 12

Stéphane Bochet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerincq - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Micheline Myard-Dalmats - Alain Saurel - Céline Vernaz

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 13 février 2025

délibération n° 039-25 C

objet **RD - Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes relatif à la communication externe des collectivités territoriales en Auvergne-Rhône-Alpes**

Thierry Repentin, président, rappelle que la Chambre régionale des comptes examine la gestion des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

En 2023 et 2024, elle a contrôlé 13 collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale dans le cadre d'une enquête sur la communication externe des collectivités territoriales :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- Départements de la Haute-Savoie et du Puy-de-Dôme,
- Villes et Communautés d'agglomération de Bourg-en-Bresse et Chambéry,
- Ville et Métropole de Saint-Étienne,
- Villes de Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon et Villeurbanne.

Elle a transmis son rapport d'observations définitives à Grand Chambéry le 9 janvier 2025.

La communication de ce rapport doit figurer à l'ordre du jour de la réunion de l'assemblée délibérante qui suit la transmission de ce rapport et doit donner lieu à un débat.

Vu le code des juridictions financières,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : de prendre acte, après mise au débat, du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes relatif à la communication externe des collectivités territoriales en Auvergne-Rhône-Alpes.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **039-25 C**

Objet de l'acte : RD - Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes relatif à la communication externe des collectivités territoriales en Auvergne-Rhône-Alpes

Classification Préfecture : 5 - Institutions et vie politique 7 - Intercommunalite 6 - Autres

Date de l'acte : 13 février 2025

Annexe(s) : rapport CRC

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20250213-lmc1H33167H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H33167H1

Date de transmission en Préfecture : 14 février 2025

Date de réception en Préfecture : 14 février 2025

Date de publication sur le site internet: vendredi 14 février 2025